

Municipalité de Saint-Amable
Province de Québec
Comté de Verchères

Assemblée de consultation pour les règlements 635-10, 636-10 et 637-10, tenue le 1^{er} mars 2010 à 20:00 heures, à l'édifice Albert McDuff, 616, rue de l'Église.

À laquelle étaient présents, le maire, monsieur François Gamache et les conseillers : Monique Savard, Dominic Gemme, Clairette Gemme McDuff, Nathalie Poitras, Mario McDuff et Pierre Vermette.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Moukhaiber, ainsi que son adjointe, madame Carmen McDuff, étaient aussi présents.

Le maire informe les gens des conséquences de l'adoption des règlements 635-10, 636-10 et 637-10, et explique de façon générale que les gens ont le droit de déposer une demande à la municipalité afin que certaines dispositions des projets de règlement soient soumises à l'approbation de certaines personnes habiles à voter et explique les modalités d'exercice de ce droit.

Fin de la période de consultation vers 20:05 heures.

Municipalité de Saint-Amable
Province de Québec
Comté de Verchères

À une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 2 mars 2010, à 20:00 heures, à la salle municipale, 1444, rue Principale.

À laquelle étaient présents, formant quorum sous la présidence de monsieur François Gamache, maire, les conseillers : Monique Savard, Dominic Gemme, Clairette Gemme McDuff, Nathalie Poitras, Mario McDuff, Pierre Vermette.

Le directeur général, monsieur Nicolas Moukhaiber, était aussi présent.

76-03-10 OUVERTURE DE LA SÉANCE.

L'ouverture de la séance est faite par monsieur François Gamache, maire.

77-03-10 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Poitras, APPUYÉE par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec l'item « varia » ouvert jusqu'à la fin.

78-03-10 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DE FÉVRIER 2010.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par monsieur Pierre Vermette et RÉSOLU d'accepter le procès-verbal des séances de février 2010, tel que rédigé.

79-03-10 APPROBATION DES COMPTES DU MOIS.

Je soussigné certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses et engagements de fonds décrits dans les listes ci-jointes, et dont le sommaire apparaît ci-après:

Achats de biens et services pour 2009	87 637.58 \$
Achats de biens et services pour 2010	1 136 039.24 \$
Salaires (2010 périodes 3 et 4)	179 357.59 \$
	<u>1 403 034.41 \$</u>

Signé ce 2^e jour de mars 2010.

Nicolas Moukhaiber, secrétaire-trésorier

ATTENDU les dépenses et engagements de fonds dont les listes sont jointes à la présente, lesquelles listes indiquent les montants de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur, la date de la dépense ou engagement et de son échéance, ainsi que les codes budgétaires où elles sont imputées;

ATTENDU le certificat de crédits suffisants émis par le secrétaire-trésorier relativement à ces dépenses et engagements de fonds;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU:

- 1^o d'autoriser lesdites dépenses et engagements de fonds. En conséquence, le conseil autorise les dépenses et engagements de fonds indiqués sur les listes jointes à la présente.
- 2^o d'autoriser le paiement des dépenses. En conséquence, le conseil autorise le paiement des dépenses indiquées sur la liste jointe à la présente, suivant les dates d'échéance indiquées.

80-03-10 DÉPÔT DES RAPPORTS DES CHEFS DE SERVICES.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'adopter le dépôt des rapports des chefs de service pour les services d'administration, trésorerie, incendie et loisirs.

81-03-10 FORMATION DES ÉLUS, MODULE II, OFFERTE PAR LA FQM.

IL EST PROPOSÉ par madame Clairette Gemme McDuff, APPUYÉE par monsieur Dominic Gemme et RÉSOLU d'autoriser mesdames Nathalie Poitras et Monique Savard à participer à une formation des élus, module II, au coût de 293.48\$ chacune plus taxes, offerte par la Fédération Québécoise des Municipalités, qui sera tenue à Bromont, le 30 avril 2010.

82-03-10 ACCEPTER L'OFFRE D'ACHAT DE LES HABITATIONS MARIO WILLIAMS INC.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU d'accepter l'offre d'achat de Les Habitations Mario Williams inc., représenté par son président monsieur Mario Williams, pour diverses parcelles de terrain, aux conditions suivantes :

- Le lot 210-36, sur la rue Dollard, tel qu'identifié à l'annexe « 1 », ayant une superficie de 687.9 m², soit 7404 pi², au montant de 53 616.\$.
- Le lot 210-37 sur la rue Dollard, tel qu'identifié à l'annexe « 2 », ayant une superficie de 675.1 m², soit 7267 pi², au montant de 53 068.\$.
- Une partie des lots 212 et 211 sur la rue Coursol, tels qu'identifiés à l'annexe « 3 », ayant une superficie approximative de 525 m² (5650 pi²) au montant de 8.\$ le pi². La municipalité devra faire la subdivision

officielle de ce lot, afin de réaliser la transaction et avoir la superficie exacte du lot.

- Une partie du lot 213-P, tel qu'identifié à l'annexe « 4 », ayant une superficie de 3755.90 m², soit 40 429 pi², non subdivisé, au montant de 283 006.\$.
- Les frais futurs de subdivision de la parcelle identifiée à l'annexe « 4 » sont à la charge de l'acheteur. L'offre d'achat de cette parcelle est conditionnelle à l'acquisition par Les Habitations M. Williams de la propriété au 233 de la rue Coursol dans les trois prochains mois, sinon l'offre d'achat tombe nulle pour la parcelle identifiée à l'annexe « 4 ». L'acheteur s'engage à présenter dans les trois mois suivants l'acceptation de la municipalité de cette offre d'achat, l'entente d'achat de la propriété du 233 de la rue Coursol.
- L'acheteur s'engage à acquérir les quatre parcelles au plus tard le 15 décembre 2010, à défaut de ne pas respecter cette date, l'offre d'achat devient nulle pour les parcelles non transférées.
- L'acheteur convient que les quatre parcelles de terrains, n'ont pas l'ensemble des infrastructures payées, telles que le pavage, les réseaux d'égout pluvial & sanitaire ainsi que la bordure de béton.
- La municipalité devra accepter cette offre dans un délai d'un mois.

Monsieur Sébastien Rheault arpenteur-géomètre est mandaté pour subdiviser les parcelles énumérées plus haut.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de mandater le maire, monsieur François Gamache, ou en son absence, le maire suppléant, monsieur Mario McDuff et le directeur général, monsieur Nicolas Moukhaiber ou en son absence, son adjointe, madame Carmen McDuff, à signer pour et au nom de la Municipalité, les actes de cessions et tous documents nécessaires dans ce dossier.

83-03-10

AUTORISER LE SERVICE DE LA TRÉSORERIE À DÉFRAYER DES MONTANTS POUR LES ACTIVITÉS DE LA FÊTE NATIONALE.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU d'autoriser le service de la trésorerie à verser le dépôt de 700\$, à la compagnie Les Chapiteaux Maska, représentant le dépôt de 30% exigé pour la location de chapiteaux lors des activités tenues pour la fête Nationale.

84-03-10

COLLECTE DE SANG, ORGANISÉE PAR LE SERVICE INCENDIE DE SAINT-AMABLE.

CONSIDÉRANT que le service incendie de Saint-Amable, organise une première collecte de sang à la caserne incendie, le 16 avril 2010;

CONSIDÉRANT que de la publicité sera faite dans les journaux locaux, ainsi que dans le journal l'Amablien;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU d'autoriser le service des incendies à utiliser la caserne pour y tenir une collecte de sang et également de mandater le service des Travaux publics à apporter le support nécessaire afin de fournir des barricades pour sécuriser le site et délimiter les espaces réservés pour les camions incendie.

85-03-10 ENTÉRINER LA RÉUNION NUMÉRO 391 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.

IL EST PROPOSÉ par madame Monique Savard, APPUYÉE par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'entériner la réunion numéro 391, du comité consultatif d'urbanisme, tenue le 23 février 2010.

86-03-10 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 635-10, CRÉATION D'UNE ZONE RBF 15.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'adopter le second projet de règlement numéro 635-09 ayant pour effet de modifier le plan de zonage, feuillet 2 de 2, en ce qui a trait à la zone résidentielle avec plan de développement, identifiée au plan de zonage par le sigle RX 5, afin de créer une zone résidentielle multifamiliale faible densité pour des usages Habitation des groupes 1 et 2, identifiée au plan de zonage par le sigle RBF 15.

87-03-10 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 636-10, CRÉATION DE LA ZONE RBD 6.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'adopter le second projet de règlement numéro 636-10 ayant pour effet de modifier le plan de zonage, feuillet 2 de 2, en ce qui a trait à la zone résidentielle multifamiliale faible densité, identifiée au plan de zonage par le sigle RBF 9, afin de créer une nouvelle zone résidentielle multifamiliale forte densité, identifiée au plan de zonage par le sigle RBD 6.

88-03-10 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 637-10, MODIFICATION DES ZONES AG 5 ET RBF 10.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par monsieur Pierre Vermette et RÉSOLU d'adopter le second projet de règlement numéro 637-10, modifiant le plan de zonage, feuillet 2 de 2, en ce qui a trait à deux (2) zones, soit une agricole identifiée au plan de zonage par le sigle AG 5, et une résidentielle multifamiliale faible densité, identifiée au plan de zonage par le sigle RBF 10.

89-03-10 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 638-10 CONCERNANT LES SYSTÈMES D'ALARME.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 638-10 intitulé : Règlement amendant le règlement 626-09 concernant les systèmes d'alarme.

Le règlement 638-10 décrète ce qui suit :

Règlement amendant le règlement 626-09
concernant les systèmes d'alarme.

ATTENDU l'adoption, le 5 mai 2009, par la Municipalité de Saint-Amable, du règlement 626-09 concernant les systèmes d'alarme.

ATTENDU que le conseil désire modifier son Règlement 626-09 ;

ATTENDU que le Conseil veut réglementer le déplacement de ses policiers dans le cas de fausses alarmes autre qu'incendie ;

ATTENDU l'avis de motion régulièrement donné lors de la séance régulière du conseil municipal, tenue le 2 février 2010 ;

ATTENDU qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil au moins quarante-huit (48) heures avant son adoption ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'adopter le règlement 638-10 comme suit :

ARTICLE 1

Le règlement numéro 638-10 concernant les systèmes d'alarme est modifié comme suit :

- a) en retirant de la définition « système d'alarme » de l'article 1, les mots « ou d'un incendie » ;
- b) en retirant de la définition « déclenchement injustifié » de l'article 1, les mots « un incendie ou un indice démontrant un début d'incendie ».
- c) en retirant de l'article 5 les mots « d'un incendie ou d'un début d'incendie ».

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

90-03-10 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 630, RUE DE L'ÉGLISE.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure faite pour le 630, rue de l'Église;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'accepter la demande de dérogation mineure faite pour le 630, rue de l'Église, en ce qui a trait à la profondeur des parcelles, soit 27.43 mètres au lieu de 30 mètres, tel que requis au règlement de lotissement numéro 386-97, article 6.1.7.

91-03-10 DEMANDE À POSTES CANADA : INSTALLATION DE BOÎTES POSTALES.

CONSIDÉRANT que plusieurs citoyens dans le nouveau secteur en développement de la municipalité doivent se rendre au bureau de poste pour chercher leur courrier puisqu'ils n'ont pas accès à une boîte postale à proximité de leur propriété;

CONSIDÉRANT que plusieurs citoyens sont en attente d'une boîte postale depuis plus de deux ans et demi;

CONSIDÉRANT que les dirigeants des bureaux de poste de Saint-Amable et de Sainte-Julie, ne sont pas en mesure de nous mentionner quand de nouvelles boîtes postales seront installées;

CONSIDÉRANT que plusieurs citoyens sont de plus en plus mécontents de la situation et demandent que la municipalité leur vienne en aide;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Poitras, APPUYÉE par madame Monique Savard et RÉSOLU de demander à Postes Canada l'installation de nouvelles boîtes postales dans le secteur nouvellement développé afin de répondre aux besoins des citoyens sur notre territoire et également de nous faire part d'un échéancier des installations prévues.

92-03-10 MANDAT AU MAIRE ET AU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR SIÉGER AU COMITÉ EXÉCUTIF DU CSSS.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Amable vit une crise de pénurie de médecin, allant même jusqu'à éliminer les services de consultation médicale au CLSC établi sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Amable travaille déjà le dossier avec monsieur Stéphane Bergeron, député de Verchères et madame Diane Duplin, son attachée politique;

CONSIDÉRANT qu'il serait souhaitable que des personnes de la Municipalité siègent sur le comité exécutif du CSSS afin d'être à l'affût de l'information et pour trouver également des solutions;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU de mandater le maire, monsieur François Gamache, ainsi que le directeur général, monsieur Nicolas Moukhaiber, à représenter la municipalité pour participer aux réunions du comité exécutif, tenues par le CSSS et ce jusqu'à ce qu'une solution ait été trouvée.

93-03-10

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS.

- M. Blain, centre de camionnage: se plaint du processus d'attribution de contrat au niveau du transport. Il demande une rencontre avec le maire et le directeur général.
- M. Dave Miller, 810, rue Marseille : Discute du plan d'urbanisme et de développement. Se plaint également de la condition de la route Cyrille Lapointe sur le territoire de Sainte-Julie.
- M. Patrick McDuff, 840, rue Martin : Mentionne qu'il est contre l'imposition de la limite de vitesse à 40 km/heure dans les secteurs urbains.
- M. Claude St-Jacques, rue de l'Église : Discute de la hausse d'évaluation de sa propriété suite au nouveau dépôt de rôle.

94-03-10

LEVÉE DE LA SÉANCE ET AJOURNEMENT.

La séance est levée à 20:30 heures, et l'ajournement de la séance est fixé au 22 mars à 21:00 heures à l'édifice Albert McDuff, 616, rue de l'Église.

Je, François Gamache, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Saint-Amable
Province de Québec
Comté de Verchères

À une séance d'ajournement du conseil municipal, tenue le 22 mars 2010, à 21:00 heures, à l'édifice Albert McDuff, 616, rue de l'Église.

A laquelle étaient présents, formant quorum sous la présidence de monsieur François Gamache, maire, les conseillers : Monique Savard, Dominic Gemme, Clairette Gemme McDuff, Nathalie Poitras, Mario McDuff, Pierre Vermette.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Moukhaiber, ainsi que son adjointe, madame Carmen McDuff, étaient aussi présents.

95-03-10 OUVERTURE DE LA SÉANCE.

L'ouverture de la séance est faite par monsieur François Gamache, maire.

96-03-10 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec l'item « varia » ouvert jusqu'à la fin.

97-03-10 DÉPÔT DES RAPPORTS DES CHEFS DE SERVICES.

IL EST PROPOSÉ par madame Clairette Gemme McDuff, APPUYÉE par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'accepter le dépôt des rapports des chefs de services pour les services d'administration générale, travaux publics, trésorerie, loisirs, incendie et communication.

98-03-10 ACCEPTER L'OFFRE D'ACHAT DE GROUPE IMMOBILIER GDW INC.

IL EST PROPOSÉ par madame Clairette Gemme McDuff, APPUYÉE par monsieur Pierre Vermette et RÉSOLU d'accepter l'offre d'échange de diverses parcelles de terrain dans le but de réaliser un développement harmonieux de la rue Dolorès et de transférer à la Municipalité le terrain du futur passage piétonnier ainsi que celui du poste de pompage, aux conditions suivantes :

- Les lots 68, 69, 70, sur la rue David sud, tels que surlignés en vert et nommés parcelle «1» en annexe, sur le plan de l'arpenteur géomètre Sébastien Rheault ayant la minute 1756-2, ayant une superficie de 1602m², soit 17 244.35pi², seront cédés à Groupe Immobilier GDW par la Municipalité de Saint-Amable au prix de 8\$ le pi², soit 137 954.80\$. De plus, Groupe Immobilier GDW convient que les terrains de la parcelle «1» n'ont pas l'ensemble des infrastructures payées, telles que le pavage, les réseaux d'égout pluvial & sanitaire ainsi que la bordure de béton et ne peuvent être construits avant la fin de la période de repos du champ d'épuration qui est minimalement de 2 ans. L'enlèvement de la butte de terre et de l'ensemble des composantes du champ d'épuration ainsi que la subdivision de ces trois terrains sont au frais de la municipalité de Saint-Amable.
- Une partie des lots en vrac 46, 47, 48, 49 et 50, sur la future rue Dolorès, tels que surlignés en bleu et nommés parcelle «2» en annexe, sur le plan de l'arpenteur géomètre Sébastien Rheault ayant la minute 1756-2, ayant une superficie de 1521m², soit 16 372.44pi², sera cédée à Groupe Immobilier GDW par la Municipalité de Saint-Amable au prix de 2.50\$ le pi², soit 40 931.11\$. De plus, Groupe Immobilier GDW convient que les terrains de la parcelle «2» ne sont pas subdivisés (en vrac) et n'ont aucune infrastructure incluse. Les terrains de cette même parcelle ne peuvent être construits avant la fin de la période de repos du champ d'épuration qui est minimalement de 2 ans. L'enlèvement de la butte de terre et de l'ensemble des composantes du champ d'épuration sont au frais de la Municipalité de Saint-Amable. La subdivision des terrains de cette parcelle sont au frais de Groupe Immobilier GDW.
- Une partie des lots en vrac 71, 61 et 72, entre la rue David sud et la future rue Dolorès, tels que surlignés en orange et nommé parcelle «3» en annexe sur le plan de l'arpenteur géomètre Sébastien Rheault à la minute 1756-2, ayant une superficie de 739.4m², soit 7 959.10pi², sera cédée à la Municipalité de Saint-Amable par Groupe Immobilier GDW, au prix de 2.50\$ le pi², soit 19 897.74\$. La subdivision des terrains de cette parcelle est au frais de la Municipalité de Saint-Amable.

- Groupe Immobilier GDW s'engage à notariar les échanges de parcelles au plus tard le 15 décembre 2010, à défaut de ne pas respecter cette date, l'offre d'échange devient nulle.
- La municipalité devra accepter cette offre dans un délai d'un mois.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de mandater le maire, monsieur François Gamache, ou en son absence, le maire suppléant, monsieur Mario McDuff et le directeur général, monsieur Nicolas Moukhaiber ou en son absence, son adjointe, madame Carmen McDuff, à signer pour et au nom de la Municipalité, les actes de cessions et tous documents nécessaires dans ce dossier.*

* Monsieur Mario McDuff, conseiller se retire du vote puisqu'il est en conflit d'intérêt.
99-03-10 ACCEPTER L'OFFRE DE VENTE DE MONSIEUR LUC DAVIAULT.

IL EST PROPOSÉ par madame Clairette Gemme McDuff, APPUYÉE par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU d'accepter l'offre de vente de monsieur Luc Daviault, président de la compagnie Les Camions Luc Daviault Inc. de trois parcelles de terrain, aux conditions suivantes:

- le lot 211 ptie sur la rue Principale, tel qu'identifié parcelle «1» à l'annexe et surligné en bleu, ayant une superficie approximative de 1226 m², soit 13 200 pi², au montant de 10.\$ le pi², soit approximativement 132 000\$.
- Le lot 212-8 sur la rue Coursol, tel qu'identifié parcelle «2» à l'annexe et surligné en vert, ayant une superficie de 1576.5 m², soit 16 970 pi², au montant de 10.\$ le pi² pour le terrain et 75 500\$ pour le bâtiment, soit au montant de 245 200\$.
- Une partie des lots 211 en arrière du lot 212-8 sur la rue Coursol, tel qu'identifié parcelle «3» à l'annexe et surligné en orange, ayant une superficie approximative de 18 000 pi² au montant de 2.50\$ le pi², soit approximativement 45 000\$.
- La municipalité de Saint-Amable devra acquérir les trois parcelles au plus tard 3 mois après son acceptation par résolution de conseil et donner un acompte de 50 000\$ lors de l'engagement du conseil par résolution.
- La municipalité devra défrayer tous les frais nécessaires à cet achat de terrain.

Me Nathalie Jodoin est mandatée à préparer lesdits actes de cession.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de mandater le maire, monsieur François Gamache, ou en son absence, le maire suppléant, monsieur Mario McDuff et le directeur général, monsieur Nicolas Moukhaiber ou en son absence, son adjointe, madame Carmen McDuff, à signer pour et au nom de la Municipalité, les actes de cessions et tous documents nécessaires dans ce dossier.

100-03-10 ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS, FUTUR GARAGE MUNICIPAL ET DE L'ENTREPÔT À SEL.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU d'accepter l'offre de services professionnels de DPHV, ingénieur conseil, pour réaliser les plans et devis préliminaires du futur garage municipal et de l'entrepôt à sel au coût de 21 450\$ plus taxes.

101-03-10 AVIS DE MOTION : ACHAT ET INSTALLATION DE LUMINAIRES DE RUES DÉCORATIFS.

Monsieur le conseiller Mario McDuff, donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un règlement décrétant l'achat et l'installation de luminaires de rues décoratifs pour une partie des rues des Martinets, de la Bruyère, du Magnolia, des Mauves, du Bouton d'or, de la

Monarde, des Marguerites et sur la rue de la Molène, décrétant une dépense et un emprunt à ces fins.

102-03-10 ACCORDER LE CONTRAT DE GÉRANCE DE LA CANTINE AU PARC LE ROCHER.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'accorder le contrat de gérance de la cantine au parc Le Rocher à monsieur Claude Poulin avec une offre de 100.\$ par mois pour la saison printemps/été pour l'utilisation du local et d'aucun frais pour la période hivernale.

103-03-10 ACCEPTER LES DEMANDES DU COMITÉ DES FÊTES POUR L'ORGANISATION D'UNE FÊTE DE LA FAMILLE LE 24 JUIN 2010.

CONSIDÉRANT l'organisation d'une fête de la famille par le comité des Fêtes qui sera tenue le 24 juin 2010;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Clairette Gemme McDuff, APPUYÉE par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'accepter les demandes suivantes du comité des Fêtes :

Ressources humaines

- Demande de deux pompiers comme premier répondant pour assurer la sécurité sur le site, de 12h00 à 24h00 et quatre pompiers pour la sécurité autour du feu de joie de 21h00 à 01h00
- Demande de deux policiers de 12h00 à 16h00 et de huit à dix policiers de 16h00 à 01h00 et d'un poste de commandement.
- Demande de deux employés cols bleus pour le nettoyage du site une semaine avant l'évènement.
- Demande de six employés cols bleus pour de l'aide générale le 23 juin de 07h00 à 16h00
- Demande de quatre employés cols bleus pour de l'aide générale le 24 juin de 07h00 à 01h00 du matin
- Demande de quatre employés cols bleus pour le nettoyage du site le 25 juin de 07h00 jusqu'à ce que le site soit propre.
- Demande huit animatrices du camp de jour pour faire la surveillance des jeux gonflables entre 13h00 et 20h00
- Demande l'aide de la directrice des loisirs et de la technicienne aux loisirs sur le site de 08h00 à 01h00 du matin pour la gestion de la trésorerie et la vente de la boisson.
- Demande les services de l'agent de communication pour s'occuper du volet communication (commanditaires, suivi, journaux, affichage, etc...)

Ressources matérielles

- Prêt de la nourrisse pour l'alimentation en eau sur le site
- Demande de prêt de 18 barricades que nous avons achetées les années dernières et 8 autres barricades additionnelles.
- Demande de prêt de clôture orange (prêt et installation).
- Demande de prêt de : 20 bacs roulants verts, 20 bacs roulants bleus, la totalité des barricades de foule, la totalité des tables de pique-nique, six radios émetteur/récepteur, 2 véhicules "pick up"
- Utilisation de l'autobus de la ville pour faire le transport des citoyens gratuitement entre 12h00 et 01h00 le matin.
- La confection d'un kiosque ou l'achat d'un (gazebo) pour la promotion de la politique de la famille.

Ressources monétaires

- Demande de défrayer les coûts des dépenses jusqu'à concurrence de 19500\$ (budget des loisirs).

- 104-03-10 ACHAT DE GRADINS POUR LES TERRAINS DE SOCCER ET BASEBALL AU PARC LE ROCHER.
- CONSIDÉRANT que des soumissions par invitation ont été demandées pour l'achat de quatre gradins;
- CONSIDÉRANT que trois soumissions ont été reçues;
- EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'acheter de Groupe sports-inter plus, le plus bas soumissionnaire conforme, quatre gradins qui seront installés au Parc Le Rocher, au coût de 7 760.\$ plus taxes.
- 105-03-10 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR LES TERRAINS SPORTIFS.
- CONSIDÉRANT que des soumissions par invitation ont été demandées pour l'achat de deux ensembles de buts de soccer, deux ensembles de filets, six bancs;
- CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues;
- EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'acheter de Distribution Sports Loisirs G.P. Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, les équipements ci-haut mentionnés au coût de 6 634.\$ plus taxes.
- 106-03-10 INSCRIPTION DE POMPIERS POUR LA FORMATION D'OFFICIER 1.
- IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par monsieur Pierre Vermette et RÉSOLU d'autoriser Daniel Boudreau, Alain Thibeault et Sylvain Montpetit à participer à une formation « officier 1 » pour une deuxième session au coût de 385.\$ chacun.
- 107-03-10 DÉMISSION DE MONSIEUR MARIO LEMAIRE, À TITRE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL.
- IL EST PROPOSÉ par madame Clairette Gemme McDuff, APPUYÉE par monsieur Dominic Gemme et RÉSOLU d'accepter la démission de monsieur Mario Lemaire, au poste de pompier à temps partiel en date de la présente.
- 108-03-10 AUTORISER LA DIRECTRICE À LA TRÉSORERIE À PARTICIPER AU CONGRÈS DE LA COMAQ.
- IL EST PROPOSÉ par madame Clairette Gemme McDuff, APPUYÉE par madame Monique Savard et RÉSOLU d'autoriser la directrice à la trésorerie à participer au congrès de la Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec, qui se tiendra du 26 au 28 mai 2010 à St-Hyacinthe.
- Les frais d'inscription de 435.\$ plus taxes et de transport seront défrayés par la municipalité, sur présentation des pièces justificatives.
- Pour ce qui est des repas qui ne sont pas inclus dans la programmation du congrès, les tarifs suivants seront déboursés :
- 25.\$ pour le déjeuner
 - 50.\$ pour le dîner
 - 75.\$ pour le souper
- 109-03-10 DÉPÔT DU RAPPORT DU TRÉSORIER
- IL EST PROPOSÉ par madame Monique Savard, APPUYÉE par monsieur Dominic Gemme et RÉSOLU d'accepter le dépôt du rapport du trésorier suite aux élections municipales de novembre 2009.

- 110-03-10 ACHAT D'UNE GÉNÉRATRICE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.
- CONSIDÉRANT que des soumissions par invitation ont été demandées pour l'achat d'une génératrice avec remorque, pour le service des travaux publics;
- CONSIDÉRANT que quatre soumissions ont été reçues;
- EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par monsieur Pierre Vermette et RÉSOLU d'acheter de Groupe Maska, le plus bas soumissionnaire conforme au coût de 38 450.\$ plus taxes, une génératrice montée sur remorque avec transformateur et coffre de rangement.
- 111-03-10 INSCRIPTION AU COLLOQUE DES DIRECTEURS DES TRAVAUX PUBLICS.
- CONSIDÉRANT la demande de monsieur Théo Ouellette pour participer au colloque des directeurs des travaux publics qui se tiendra du 31 août au 3 septembre 2010 à Mont-Tremblant;
- EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'autoriser l'inscription de monsieur Théo Ouellette au colloque 2010 de l'Association des Travaux Publics d'Amérique section Québec au coût de 1195.\$ plus taxes incluant les repas, la chambre, les pauses-café, les conférences et les activités comprises dans le forfait pour la durée du colloque.
- Pour ce qui est des repas qui ne sont pas inclus dans la programmation du congrès, les tarifs suivants seront déboursés :
- 25.\$ pour le déjeuner
 - 50.\$ pour le dîner
 - 75.\$ pour le souper
- 112-03-10 AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT CONCERNANT LES MARCHÉS AUX PUCES ET LES VENTES DE GARAGE, ABROGEANT LE RÈGLEMENT 141-87.
- Monsieur le conseiller Pierre Vermette, donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, un règlement concernant les marchés aux puces et les ventes de garage et abrogeant le règlement numéro 141-87.
- 113-03-10 RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS.
- IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par monsieur Dominic Gemme et RÉSOLU d'adhérer à la Fédération des Municipalités du Québec pour l'année 2010, au coût de 4 387.76\$ incluant les taxes.
- 114-03-10 OFFRE DE PUBLICITÉ DANS L'ANNUAIRE "LE GUIDE DE MA VILLE".
- IL EST PROPOSÉ par madame Clairette Gemme McDuff, APPUYÉE par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'accepter l'offre de publicité d'une page offerte pour la municipalité dans l'annuaire le "Guide de ma Ville" Saint-Amable, Sainte-Julie pour l'année 2010, 2011, au coût de 735.\$ plus taxes, avec photo couleur.
- 115-03-10 PERMISSION DE VOIRIE, INTERVENTION D'URGENCE SUR RÉSEAU DE SERVICES.
- IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par monsieur Dominic Gemme et RÉSOLU de demander une permission de voirie annuelle, soit pour l'année 2010, pour les interventions d'urgence sur les réseaux d'égout et d'aqueduc pour toutes les routes du ministère des Transports du Québec sur le territoire de la municipalité et se porte garante de la remise en état des éléments selon les normes du ministère des Transports du Québec et des autres

exigences particulières apparaissant dans le permis d'intervention, pour un montant estimé ne dépassant pas 10 000.\$

Monsieur le maire, François Gamache, ou le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Moukhaiber, sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, la demande de permission de voirie pour l'année 2010.

Cette résolution est valide pour une période de 12 mois à compter de la date de l'adoption des présentes.

116-03-10 RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À LA TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU de renouveler l'adhésion de la Municipalité de Saint-Amable à la Télévision Communautaire de la Vallée du Richelieu inc. au coût de 30.\$ pour l'année 2010.

La personne mandatée pour représenter la municipalité est monsieur François Gamache.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Moukhaiber, est mandaté pour signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Amable, le formulaire de renouvellement

117-03-10 DEMANDE DE PRÊT DE TABLES PAR L'AFEAS.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU de prêter à l'AFEAS, quelques tables et des barricades pour la tenue de leur activité « Festival des vivaces » qui aura lieu le 15 mai 2010.

118-03-10 ACCEPTER LE DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 5 : CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHÈQUE ET D'UN HÔTEL DE VILLE.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU d'accepter le décompte progressif numéro 5, dans le projet, Construction d'une bibliothèque et d'un hôtel de ville, tel que recommandé par monsieur Jean-Yves Lajoie, chargé de projet, en date du 12 mars 2010.

Le montant dû à l'entrepreneur, Groupe Geysler inc. est de 221 919.22\$ taxes incluses.

119-03-10 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PAR L'ASSOCIATION DE L'ÉLITE SPORTIVE DE SAINT-AMABLE ET LA MAISON DES JEUNES POUR UNE SOIRÉE CASINO.

CONSIDÉRANT que L'Association de l'élite sportive de Saint-Amable, en collaboration avec la Maison des jeunes, organisent une soirée casino le 24 avril prochain à l'école François Williams;

CONSIDÉRANT que ces deux organismes demandent à la municipalité de défrayer les frais d'utilisation et de nettoyage de la salle de l'école pour cette activité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Clairette Gemme McDuff, APPUYÉE par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU d'accepter de défrayer les frais liés à l'utilisation et au nettoyage de la salle de l'école François Williams, à l'occasion d'une soirée casino, organisée par L'Association de l'élite sportive et la Maison des jeunes de Saint-Amable.

120-03-10 ACCORDER LE CONTRAT EN ÉLECTRICITÉ POUR LE PARC LE ROCHER.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter des modifications à l'électricité existante au parc Le Rocher pour la tenue de la fête Nationale, le 24 juin;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été demandées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'accorder le contrat électrique pour le parc Le Rocher, à Norman Jacques électrique inc., au coût de 10 685.\$ plus taxes.

121-03-10

DÉFRAYER LES COÛTS D'HÉBERGEMENT POUR LE SITE INTERNET DE LA MÉDIATION CITOYENNE.

CONSIDÉRANT que la médiation citoyenne est un service offert aux citoyens de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'un bénévole a effectué un site internet et qu'il serait intéressant de le mettre en fonction;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par monsieur Dominic Gemme et RÉSOLU de défrayer les frais d'hébergement annuel pour un site internet de la médiation citoyenne, au coût approximatif de 150.\$

122-03-10

LEVÉE DE LA SÉANCE.

À 22:45 heures, IL EST RÉSOLU de procéder à la levée de la présente séance, mettant ainsi un terme à la séance régulière de mars 2010.

Je, François Gamache, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.